

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-143

Action culturelle

Saison culturelle 2023/2024

Contrat de Cession

Compagnie « Théâtre Magnétique »
Spectacle « Et les 7 nains »
LOIRE EN COULEUR
Le 19 MAI 2024

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « Et les 7 nains » de la Compagnie « Théâtre Magnétique » répond à la programmation de la saison culturelle 2023/2024 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cette compagnie pour un montant de 2 361,20 € TTC ;

| | |
|---------------------|--------------|
| Certifié exécutoire | 16 AVR. 2024 |
| Reçu en préfecture | 15 AVR. 2024 |
| Publié | 16 AVR. 2024 |

DECIDE

- D'approuver le contrat de cession avec la compagnie « Théâtre Magnétique » portant sur la réalisation du spectacle intitulé « Et les 7 nains » pour un montant de 2 361,20 € TTC, comprenant la cession de droit d'exploitation, les repas et le transport ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre de la Loire en Couleur le 19 mai 2024 dans le village de St Jean St Maurice ;
- De préciser que les dépenses seront imputées au budget général, chapitre 11.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne